

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 12-2015

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 7 décembre 2015 à 19H00, à la Place des aînés au 62, rue St-Jean-Baptiste à Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

12-218-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**12-219-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
TENUE LE 2 NOVEMBRE 2015 (#11-2015)**

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le procès-verbal de la session tenue le 2 novembre 2015 (#11-2015) soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-220-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201500830
À #201500933)

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE les comptes payés par les chèques #201500830 à #201500933 pour un montant de **378 079.31\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Secrétaire-trésorier/Directeur général

CORRESPONDANCE

Madame Paulette Lalande, Maire, dresse un aperçu de sa correspondance du mois de novembre.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h10
7 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE DÉCEMBRE 2015

12-221-15 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#23-15 À PAI#24-15)

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#23-15 à Pai #24-15 couvrant la période du 25 octobre au 21 novembre 2015. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **28 038,64\$**

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
NOVEMBRE 2015

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau et analyses
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

12-222-15 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah L. Dansereau, Urba	75,15\$
Paulette Lalande, Maire	75,48\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-223-15 SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT que la municipalité à procéder aux travaux d'amélioration sur le chemin de la Grande Presqu'île et le chemin Malo;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur lesdits chemins pour un montant subventionné de 20 500\$ conformément aux exigences du Ministère des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur lesdits chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-224-15 CAHIER DES FÊTES/JOURNAL LA PETITE-NATION

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise l'achat d'un encart publicitaire dans le cahier du journal de la Petite-Nation pour un montant de 180\$ + taxes.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

BUDGET 2016

Assemblée spéciale du budget à 19h00 le 11 janvier 2016.

AVIS DE MOTION/BUDGET 2016

M. Daniel Séguin, conseiller, donne avis de motion de la présentation à une session ultérieure de ce conseil, d'un règlement concernant l'imposition des taxes foncières, taxes spéciales, taxes pour la sécurité publique, les compensations pour la cueillette des ordures et du recyclage, du service d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

De plus, ledit conseiller, donne avis que les prévisions budgétaires pour l'année 2016, seront adoptées lors d'une session extraordinaire qui aura lieu le 11 janvier 2016.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

M. Thierry Dansereau, M. Daniel Séguin, M. Nil Béland, M. Luc Galarneau, M. Christian Pilon et M. Raymond Ménard, conseillers ainsi que Mme Paulette Lalande, Maire ont déposés leur déclaration conformément à la loi.

12-225-15 FRAIS DE DÉPLACEMENTS AU KILOMÈTRE (2016)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE les frais de déplacements soient fixés à quarante-cinq cents (0,45\$) du kilomètre à compter du 1er janvier 2016.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-226-15 BAIL/MAISON DES AÎNÉS/LOCATAIRE/62 RUE
ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT que le conseil désire garder un locataire à la maison des aînés au 62, rue St-Jean-Baptiste ;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE le loyer soit augmenter selon le taux suggéré par la Régie du logement;

QUE ce conseil autorise la perception d'un loyer de **408,04\$** (augmentation 1%) par mois pour l'année 2016 ;

ATTENDU que les frais d'électricité sont à la charge du locataire.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-227-15 AUTORISATION PAIEMENTS DES FACTURES
SUPÉRIEURES À 2 000\$

CONSIDÉRANT que le vérificateur recommande que le conseil approuve les dépenses supérieures à 2 000\$;

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi ;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE ce conseil autorise et sanctionne les dépenses suivantes :

Aquatech	2 134,48\$
Financière Banque Nationale	25 617,58\$
Jean-René Berthiaume	5 520,00\$
Transport sanitaire Hayes	12 218,61\$
Uniroc Construction Inc.	161 444,04\$

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-228-15 QUÉBEC MUNICIPAL 2016

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise l'adhésion annuelle à Québec municipal pour un coût total avec taxes de **321,93\$**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-228-15 QUÉBEC MUNICIPAL 2016 (SUITE)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-229-15 RADIATION DE COMPTES JUGÉS
IRRÉCOUVRABLES

CONSIDÉRANT la lecture d'un rapport transmis par le Directeur général concernant la radiation de certains comptes à recevoir divers lors de la réunion du conseil d'avril 2015;

CONSIDÉRANT que certains comptes avaient été omis sur cette liste;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte la radiation desdits comptes, pour un montant total de 6 101,85\$.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-230-15 PACTE RURAL DE LA MRC PAPINEAU/INTENTION
DE PRÉSENTER UN PROJET

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance doit signifier par voie de résolution son intention de présenter un projet dans le cadre de la Politique Nationale de la ruralité II;

CONSIDÉRANT que notre résolution doit être acheminée à la MRC ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil signifie par la présente notre intention de soumettre à la MRC Papineau un projet qui consistera à faire des aménagements pour faciliter l'accès à la salle municipale pour les personnes à mobilité réduite.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**12-231-15 DÉSIGNATION DE MME SARAH LALANDE DANSEREAU
COMME RÉPONDANTE ADDITIONNELLE POUR
EFFECTUER LES DEMANDES DE VERSEMENT DANS
LE CADRE DES ENTENTES DE SUBVENTION
CONVENUES AVEC EMPLOI-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance doit désigner tous les répondants pouvant faire des demandes de versement dans le cadre des ententes de subvention convenues avec Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT que notre résolution doit être acheminée au Centre Local d'emploi de Papineauville;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil désigne par le présente Mme Sarah Lalonde Dansereau comme répondante additionnelle auprès d'Emploi-Québec.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

**12-232-15 EMBAUCHE D'UN POMPIER STAGIAIRE/TOMMY
PROULX GRATTON**

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du règlement numéro 348-04 qui est entré en vigueur le 4 octobre 2004 concernant l'établissement du service incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du service des incendies, M. Éric Clément;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE Monsieur Tommy Proulx Gratton soit embauché comme stagiaire au sein du service incendie pour une durée de un (1) an.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-233-15 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA
MISE EN PLACE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE
FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités locales pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur, l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux articles 569.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, ainsi que l'article 468. faisant référence à la *Loi sur les cités et villes du Québec*;

CONSIDÉRANT que les objectifs des municipalités locales et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adapté aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour les municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est le 25 janvier 2016;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-233-15 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA
MISE EN PLACE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE
FORMATION DES POMPIERS (SUITE)

QUE ce Conseil confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de la mise en place d'un service régional de formation des pompiers, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE ce Conseil autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET
RESTAURATION

RÈGLEMENT NUMÉRO URB 15-02-09

12-234-15 DISPOSITIONS CONCERNANT LA PRÉVENTION DES
INCENDIES DES IMMEUBLES À RISQUE ÉLEVÉ OU
TRÈS ÉLEVÉS - RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO URB 99-02 RELATIF AUX
PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Plaisance a adopté un règlement relatif aux permis et certificats afin d'établir les modalités administratives qui encadrent et qui autorisent la réalisation de projets visés par les règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a déclaré sa compétence à l'égard de la prévention incendie des immeubles à risque élevé ou très élevé;

CONSIDÉRANT que cette déclaration de compétence établit qu'il est maintenant de la seule responsabilité de la MRC de procéder à une inspection de tous les immeubles définis comme risques élevé ou très élevé, d'élaborer un plan d'intervention indiquant les

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

**12-234-15 DISPOSITIONS CONCERNANT LA PRÉVENTION DES
INCENDIES DES IMMEUBLES À RISQUE ÉLEVÉ OU
TRÈS ÉLEVÉS - RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO URB 99-02 RELATIF AUX
PERMIS ET CERTIFICATS (SUITE)**

informations pertinentes aux fins d'assurer une intervention efficace pour les services d'incendie locaux et d'effectuer la recherche des causes et circonstances d'un incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à l'adoption du règlement numéro 148-2015 concernant l'application de la compétence de la MRC de Papineau à l'égard de la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevés;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal du règlement numéro 148-2015 est d'établir que le *Code national de prévention des incendies* constitue la référence en matière de prévention pour tous les immeubles à risque élevé ou très élevé;

CONSIDÉRANT que l'adoption du règlement 148-2015 a un impact sur la procédure d'émission de permis et certificats des municipalités locales relativement aux immeubles à risque élevé et très élevé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro URB 99-02 relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de manière à assurer la concordance avec le règlement numéro 148-2015 de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 2 novembre 2015;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE le conseil municipal adopte le règlement *URB 15-02-09 Dispositions concernant la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevés* modifiant le règlement URB 99-02 Permis et certificats.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-234-15 DISPOSITIONS CONCERNANT LA PRÉVENTION DES
INCENDIES DES IMMEUBLES À RISQUE ÉLEVÉ OU
TRÈS ÉLEVÉS - RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO URB 99-02 RELATIF AUX
PERMIS ET CERTIFICATS (SUITE)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande
si l'adoption de cette résolution est
unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-235-15 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC/PIERRE CHAPDELAIN ET JULIE
CLÉMENT - MONTÉE PAPINEAU - UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE-
REMBLAI

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la
Commission de protection du
territoire agricole du Québec a été
déposée par Pierre Chapdelaine et
Julie Clément sur le lot 4 852 740 au
cadastre du Québec, sur une
superficie totale de 13 920 mètres
carrés, soit pour une utilisation à
une fin autre que l'agriculture,
particulièrement du remblai de
matériaux argileux dans une sablière;

CONSIDÉRANT qu'une demande de renouvellement
d'une autorisation et
l'agrandissement d'une sablière est
actuellement soumise à la CPTAQ au
dossier 408296 à cet emplacement;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ au dossier 408296 a émis
une orientation préliminaire le 3
novembre 2015 à l'effet que cette
demande devrait être autorisée avec
conditions, particulièrement sur le
réaménagement du site et la remise en
place de sol arable;

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de la
Montée Papineau sont à venir au cours
des prochaines années, dont des
matériaux argileux excédentaires
devront probablement être remblayés
hors de l'emprise de la route, et
préférentiellement à une courte distance
du chantier;

CONSIDÉRANT que le demandeur a l'intention d'y
implanter une culture du sol sur
cette partie de terrain à la suite du
remblai d'argile et de sol arable en

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-235-15 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC/PIERRE CHAPDELAIN ET JULIE
CLÉMENT - MONTÉE PAPINEAU - UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE-
REMBLAI (SUITE)

surface, d'une épaisseur totale plus importante, répondant ainsi à une condition prévue dans l'orientation préliminaire au dossier 408296;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation est conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Luc Galarneau

QUE ce conseil municipal appuie cette demande d'autorisation concernant des travaux de remblai à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-236-15 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC/PIERRE CHAPDELAIN ET JULIE
CLÉMENT - MONTÉE PAPINEAU - UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE- ACCÈS
MONTÉE PAPINEAU

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée par Pierre Chapdelaine et Julie Clément sur le lot 4 852 740 au cadastre du Québec, sur une superficie totale de 13 920 mètres carrés, soit pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, particulièrement l'utilisation d'un chemin d'accès à une sablière;

CONSIDÉRANT qu'une demande de renouvellement d'une autorisation et l'agrandissement d'une sablière est actuellement soumise à la CPTAQ au dossier 408296 à cet emplacement;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-236-15 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC/PIERRE CHAPDELAIN ET JULIE
CLÉMENT - MONTÉE PAPINEAU - UTILISATION
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE- ACCÈS
MONTÉE PAPINEAU (SUITE)

CONSIDÉRANT que la CPTAQ au dossier 408296 a émis une orientation préliminaire le 3 novembre 2015 à l'effet que cette demande devrait être autorisée avec conditions;

CONSIDÉRANT que la dite demande prévoit également des travaux de remblai de matériaux argileux sur le site de la sablière pouvant provenir d'un chantier de réfection de la Montée Papineau à proximité de cette propriété;

CONSIDÉRANT que le site actuel, est à une courte distance et déjà accessible par le chemin des Cascades, au nord du site;

CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un nouveau chemin sur une longue distance aura des effets négatifs sur la culture des sols, soit par la compaction des sols reliée au passage de plusieurs véhicules lourds;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation est conforme au règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Christian Pilon**

QUE ce conseil municipal n'appuie pas cette demande d'autorisation concernant l'utilisation d'un chemin d'accès à la sablière à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

E) TRANSPORT ET VOIRIE

12-237-15 AFFECTATION DU FONDS LOCAL POUR LA
RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES
VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que les redevances versées par les exploitants des carrières et sablières contribuent à créer notre Fonds local de réfections et d'entretien de nos routes;

CONSIDÉRANT que notre Fonds se chiffrait à 61 000\$ au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut affecter cette somme au projet de pavage d'un tronçon de la Grande Presqu'île ;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil affecte un montant de 15 000\$ du dit Fonds au projet de pavage de la Grande Presqu'île;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution #09-165-15.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-238-15 DEMANDE AU MTQ - PAVAGE DES ACCOTEMENTS

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec procède régulièrement à la réfection de différents tronçons routiers;

CONSIDÉRANT que le cyclisme attire de plus en plus d'adeptes;

CONSIDÉRANT que la marche est une activité très populaire;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil demande aux autorités de M.T.Q. de prévoir le pavage des accotements lors des travaux de réfection de leur réseau routier.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

F) QUESTION FAMILIALE

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles sur internet pour consultation.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h55

7 personnes sont présentes.

12-239-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 21h25

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

_____ (signé) _____
Paulette Lalande
Maire

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Secrétaire-trésorier
Directeur général